



HAL
open science

La diffusion de la littérature obscène dans la Russie tsariste, une anomalie du régime de la censure ?

Benjamin Guichard

► **To cite this version:**

Benjamin Guichard. La diffusion de la littérature obscène dans la Russie tsariste, une anomalie du régime de la censure ?. Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, 2002, 14, p. 19-44. <halshs-02552874>

HAL Id: halshs-02552874

<https://shs.hal.science/halshs-02552874v1>

Submitted on 28 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Benjamin Guichard

« La diffusion de la littérature obscène dans la Russie tsariste, une anomalie du régime de la censure ? » *Bulletin de l'Institut Pierre-Renouvin*, 14, automne 2002, p. 29-44.

En ligne : <https://www.pantheonsorbonne.fr/autres-structures-de-recherche/ipr/les-revues/bulletin/tous-les-bulletins/bulletin-n-14-centre-detudes-des-slaves/benjamin-guichard-les-publications-obscenes-dans-la-russie-tzariste-1905-1917/#c568984> [consulté le 23 avril 2020]

Le développement spectaculaire de la censure bureaucratique en Russie a depuis longtemps retenu l'attention des historiens, cependant, faute de sources nécessaires à l'analyse de l'appareil soviétique[1], le système tsariste de la fin du XIXe siècle a été le plus souvent privilégié dans les études[2]. L'histoire de la censure au XXe siècle a ainsi énormément profité de la libéralisation de l'accès aux archives soviétiques depuis la fin des années 1980[3].

Mais curieusement la période transitoire qui sépare la révolution russe de 1905 de l'abdication du tsar en février 1917 est restée négligée par toutes ces études[4]. Il s'agissait pourtant, à l'échelle des deux siècles, d'une période clef d'assouplissement de l'appareil de la censure dans un contexte de bouleversement de la presse, au sens large du terme, marqué par la diversification des supports, la croissance spectaculaire de la diffusion et du poids économique du secteur.

Cette désaffection de la littérature scientifique pour ces années 1905-1917 peut s'expliquer par les particularités du fonctionnement de la censure pendant cette période. La censure préventive des manuscrits avant leur publication fut abolie le 24 novembre 1905 au profit d'une censure punitive consistant à traduire devant les tribunaux les textes publiés jugés délictueux. Les études historiques dans ce domaine privilégient une interprétation de la censure en termes de contrôle idéologique ou de répression policière des idées subversives pour le régime alors qu'après 1905 le contrôle de la presse par une administration centralisée se trouvait marginalisé par le rôle donné au pouvoir judiciaire et le rôle accru de la police dans la surveillance des organisations politiques[5]. Les procédures de contrôle de l'imprimé durant ces années présentaient donc des singularités profondes qui ont été peu étudiées. Ainsi, les historiens occidentaux se sont longtemps interrogés sur le fonctionnement de la censure en termes d'efficacité. Ils ont comparé notamment la stabilité des moyens humains et financiers mis au service de la censure et la croissance importante du nombre de titres dans le but de souligner une dichotomie croissante entre les capacités de la censure et le volume des imprimés[6]. Cette vision globale masque cependant le fait que les chiffres relatifs à l'activité de la presse russe étaient à l'époque un enjeu du débat sur la censure: l'administration se félicitait de la croissance rapide du nombre de titres dont elle publiait chaque année le décompte, signe de la bonne santé du secteur, tandis que les critiques radicaux mettaient en avant que cette croissance masquait la très courte durée de vie de la majorité d'entre eux, symptôme des effets négatifs de la législation sur le développement de la presse[7]. Pour bien comprendre l'histoire de la censure entre 1905 et 1917, jugée inefficace dans les études historiques et excessivement répressive par les observateurs de l'époque, il est donc indispensable d'analyser son fonctionnement en détail.

Pour éclairer la place de la censure dans la société et la culture russes de l'époque, la diversité de ses missions et de ses formes d'action, il peut être utile de s'éloigner des problématiques privilégiées jusqu'ici, focalisées sur la question de la répression politique. On a donc choisi ici d'aborder l'analyse du fonctionnement de la censure par son rôle dans le contrôle de la diffusion des publications obscènes.

Ce choix répond à un double objectif. Il s'agit d'une part de donner à cette étude de la censure une perspective d'histoire culturelle. Le thème de l'obscénité permet d'aborder le fonctionnement de la censure comme un instrument de contrôle de l'ensemble de la sphère culturelle, depuis la production des œuvres jusqu'à leur diffusion et leur réception par le public. L'accusation de pornographie étant extrêmement large, elle permet de recouvrir tous les champs d'action de la censure dans toute leur diversité, du contrôle des publicités jusqu'à la surveillance des théâtres, des gramophones et du cinéma. D'autre part, cette thématique de la lutte contre les publications obscènes permet d'inscrire le fonctionnement du contrôle de la presse en Russie dans une perspective européenne qui autorise les comparaisons[8]. Mais la pertinence de ce choix est bien sûr avant tout dictée par les sources elles-mêmes. Depuis la fin du XIXe siècle, et surtout depuis 1905, la question de la représentation de la sexualité et du bouleversement des mœurs devient un thème majeur du débat public que les contemporains ont désigné sous le vocable de «question sexuelle» (*polovoj vopros*)[9].

La démarche de cette étude consiste donc à mettre en regard l'important fond documentaire produit par les organes de contrôle de la presse (administration de la censure, police, inspection des typographies, archives judiciaires) aux objets de ce contrôle (livres et périodiques, archives d'éditeurs) afin de reconstituer le parcours de tous les textes poursuivis pour obscénité. Il s'agit ensuite d'éclairer ce travail de la censure par une étude de la réception des œuvres qui ont fait scandale. On s'appuiera ici sur l'étude de la critique littéraire et de la presse, destinée à recadrer autant le débat sur la sexualité que sur le développement de la presse et de la censure. Ce croisement des sources doit permettre d'apprécier la perception du rôle et de l'activité de la censure dans la société et de s'interroger sur la sensibilité de l'administration aux débats publics.

La répression des publications obscènes dans le fonctionnement de la censure

La réforme du régime de la presse fut un des événements majeurs de l'année 1905. Dès le début de l'année, le tsar avait confié au directeur de la Bibliothèque impériale publique, Kobeko, la direction d'une commission chargée de préparer un bilan et une réforme de la législation en cours. Ses travaux furent suspendus dans le contexte des événements révolutionnaires qui aboutirent, après la grève des ouvriers de l'imprimerie du 17 octobre, à une suspension de fait de toute forme de censure. Pour rétablir son autorité, le pouvoir fut contraint à des concessions et promulgua le 24 novembre un règlement provisoire de la presse supprimant la censure préventive qui resta en vigueur jusqu'à la fin du régime.

Cette décision constituait un recul pour les partisans d'un statut stable et cohérent de la presse mais elle constituait une avancée notable par rapport à la situation préalable. La principale caractéristique de ce texte fut donc la suppression du travail de censure sur les manuscrits avant leur publication. Désormais les «Comités aux affaires de presse» situés dans les grandes villes de l'Empire et les inspecteurs détachés dans les villes moyennes examinaient les imprimés, périodiques ou non, au moment de leur publication. S'ils y constataient une infraction, ils demandaient alors à l'Inspecteur des typographies de la ville de saisir les exemplaires présents à l'imprimerie et de veiller à interdire leur vente. Un rapport était envoyé au procureur chargé d'instruire les poursuites, la cour statuant alors de façon indépendante sur le sort de ce titre, sa destruction partielle ou totale ou bien sa relaxe, ainsi que les mesures personnelles contre l'auteur, l'éditeur ou l'imprimeur. Ces principes n'étaient pas neufs, mais les codes précédents les limitaient à la presse de Saint-Pétersbourg et Moscou et dans la pratique, l'administration avait jusque là tout pouvoir[10]. L'abandon de la censure préventive au profit d'un statut pénal reposant sur le pouvoir judiciaire était donc une innovation

importante. Mais en l'absence de refonte générale du régime de la presse, cette procédure compliquait encore le travail du censeur déjà extrêmement hétéroclite.

La compétence des Comités aux affaires de presse était limitée par un grand nombre de régimes annexes qui s'ajoutaient au régime général de la presse. La censure dramatique était chargée du répertoire des théâtres, les livres et les périodiques importés de pays étrangers, quelque soit leur langue de rédaction, étaient confiés à la Censure étrangère, les ouvrages religieux soumis à la censure du Saint-Synode, les textes médicaux et les publicités pour médicaments étaient examinés par un Comité de censure médicale placé sous l'autorité de la Direction générale des affaires de presse, les petites annonces et les publicités de presse étaient contrôlées par les commissaires de police. Cet enchevêtrement entraînait la confusion au sein même de l'appareil étatique. Ainsi en 1910 les fonctionnaires de Moscou interrogeaient leur hiérarchie pour savoir si les publicités pour des ouvrages médicaux devaient suivre le régime général des réclames ou celui de la censure médicale[11].

Sur le terrain, ce travail de contrôle était complété par les initiatives des inspecteurs des typographies qui, sous l'autorité des préfets de villes et des gouverneurs, étaient chargés de la surveillance de tout le marché du livre, depuis les imprimeries jusqu'aux points de vente, et d'appliquer les confiscations ordonnées par la censure et d'exécuter les verdicts judiciaires.

Tous ces intervenants étaient concernés par la répression des publications obscènes: les policiers de quartiers veillaient à expurger des réclames les insertions grivoises ou les mentions trop explicites de cartes postales érotiques et le comité de censure médicale était chargé de contrôler le caractère étroitement scientifique des traités d'hygiène sexuel et de faire la chasse aux manuels de contraception. Toutes ces interventions reposaient sur l'article 1001 du Code pénal (*Ugolovnoe uloženie*) promulgué en 1881, dont la rédaction remonte à 1845[12]. Ce texte condamnait quiconque publie «clandestinement (*tajno ot cenzury*)» un texte favorisant la débauche ou offensant la moralité et la décence[13]. L'application de ce texte posait donc problème sous le régime de la presse du 24 novembre 1905, l'abolition de la censure préventive rendant obsolète la notion de publication clandestine. Le responsable de la censure à Odessa se demandait ainsi, à l'automne 1906, si l'article 1001 pouvait encore être utilisé contre les publications obscènes en raison de cette mention désormais désuète[14], mais la direction de Saint-Pétersbourg lui répondit qu'il suffisait de ne pas coller à la lettre du texte[15].

Cette situation juridique donnait en fait à la pornographie un statut ambigu. Les images obscènes n'étaient pas condamnées en tant que telles, leur simple possession ne constituait même pas un délit. Le texte de loi ne s'attachait qu'à la diffusion d'images et de propos excédent un certain seuil de décence. Les publications obscènes faisaient donc partie du paysage éditorial de la Russie du début du siècle de façon quasi-officielle. Ainsi, lorsqu'ils dressent un état sommaire des périodiques de la ville de Moscou[16], les fonctionnaires du Comité des affaires de presse décrivent sans sourciller certains titres comme étant «à coloration pornographique»[17]. L'administration reconnaissait ainsi implicitement qu'elle tolère des publications qui enfreignent par leur contenu le code pénal et qui ne respectent pas le programme de publication déclaré lors de leur enregistrement. Mais cette permissivité en elle-même faisait débat. Au printemps 1908, lorsque le Comité aux affaires de presse de Moscou informait sa direction générale de la suspension du journal pornographique *Novobracnaja gazeta* (*Le nouveau journal matrimonial*), le fonctionnaire de Saint-Pétersbourg commentait en marge la missive: «Il était grand temps!»[18]. La lutte contre les publications

obscènes posait donc publiquement la question de l'efficacité de la censure pour assurer une mission d'intérêt général.

L'administration de la censure était donc prise au jeu d'une procédure complexe de collaborations avec diverses instances, le pouvoir judiciaire au premier chef. Le régime de la presse restait cependant officiellement provisoire et face aux projets de réforme défendus par le pouvoir et réclamés par les différentes forces sociales et politiques, les censeurs devaient prouver l'utilité de leur mission.

Le développement des publications obscènes en Russie servait d'argument à ceux qui critiquaient l'inefficacité de la censure. Lors de la Commission réunie en 1905 sous l'égide du directeur de la Bibliothèque impériale Kobeko, la pornographie servait à démontrer la fragilité d'un système reposant sur la seule subjectivité du censeur[19]. Dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la presse présenté devant la Douma d'État en juillet 1906 par le parti constitutionnel-démocrate, l'inefficacité de la censure dans le domaine de la répression des publications obscènes permettait d'attaquer le bien-fondé de son existence en opposant cette inefficacité aux effets dévastateurs de ce régime oppressif sur le développement de la presse en Russie[20]. Un juriste comme Nikolaï Rozin, tout en rappelant à l'État son devoir dans la lutte contre la pornographie, établit les limites du respect de la liberté individuelle des citoyens et de la liberté de création que peut violer une vision purement policière et répressive du phénomène[21]. Afin de contrebalancer la subjectivité des censeurs, le recours à des experts et à un jury populaire lui semble la meilleure solution. Ces critiques de fond, appuyées sur l'exemple de la pornographie, étaient également développées par des milieux conservateurs favorables à un investissement accru de l'Église. Ainsi, par exemple, le père Pavel' Ruffimskij, partait du constat que la pornographie contemporaine ne se limitait plus à une «photographie anatomique ou physiologique aux motifs purement émotionnels»[22], mais était devenue une véritable entreprise idéologique cherchant à saper les bases de la société chrétienne. Dans ces conditions, la pornographie se glissait entre les lignes des ouvrages autorisés par la censure et aucun appareil d'Etat, aussi étendu et ingénieux soit-il, ne pourrait y faire face. La répression policière était donc inutile et il fallait y substituer un travail d'éducation et de prévention confié à l'Église[23].

Ces critiques s'inscrivaient donc dans un double contexte de débat sur le statut de la presse et de polémique sur la banalisation des représentations de la sexualité dans l'art et les médias. Le roman de Mikhaïl Artsybashev, *Sanine*, a cristallisé à l'époque une bonne part de ces débats au point que cette référence restait encore à l'époque soviétique synonyme de toute littérature vulgaire et décadente. La vivacité des débats suscités par ce texte a-t-elle influencé l'attitude des censeurs?

Censure administrative et pression sociale: les poursuites contre le roman *Sanine* (1908)

Le récit d'Artsybashev est centré sur la figure d'un jeune étudiant qui prend ses distances avec l'activisme politique. De retour dans sa famille pour l'été, il impressionne sa sœur et la jeunesse du village par sa critique acerbe des mœurs bourgeoises et de longs exposés sur la nécessité de libérer l'instinct de jouissance des barrières sociales. Le récit ne contient pas de passage sexuellement explicites, mais chaque présentation de personnage féminin implique une description de sa poitrine et comporte une scène de viol fortement suggérée. Le débat semble donc moins s'être focalisé sur l'obscénité à proprement parler du récit, qui n'est en aucun cas cru, mais sur le fait que l'auteur, par son récit, chercherait à justifier les mœurs de son héros.

Les historiens contemporains insistent sur l'ambiguïté de la réception de cette œuvre et sur l'image de «roman pornographique» qui en a été donné au début du siècle. Laura Engelstein a ainsi montré que derrière le consensus apparent d'accusation d'obscénité, les lectures d'Artsybashev par les critiques de l'époque répondaient à des visions socio-politiques et des interprétations de l'œuvre fort différentes[24]. Otto Boele, éditeur et commentateur moderne de l'œuvre, a insisté sur le décalage évident entre les conceptions traditionnelles de l'obscénité, telles qu'elles étaient définies par la loi, et le contenu réel du roman[25]. La qualification du récit comme roman pornographique serait donc pour lui le fruit d'une décision arbitraire du Comité aux affaires de presse de Saint-Pétersbourg[26]. Cette analyse doit être affinée par une étude précise de l'attitude de la censure dans cette affaire.

Une première chronologie des réactions de la critique et de la presse indique clairement que les organes de contrôle de la presse n'ont pas été à l'origine des controverses sur le caractère pornographique du roman de Mikhail Artsybashev. Des étudiants de l'université de Saint-Pétersbourg, soucieux de dénoncer l'omniprésence du thème de la sexualité dans la littérature contemporaine organisèrent ainsi un procès fictif de différents écrivains accusés d'obscénité, dont l'auteur de *Sanine*, en février 1908[27]. Le débat se focalisait alors sur le fait que l'auteur dépeignait avec complaisance les mœurs dissolues de son héros sans les condamner. Les archives de la Direction centrale des affaires de presse nous révèlent que les poursuites lancées contre le roman ont été plus tardives: aucune mesure n'a été prise lors de la publication sous forme de feuilleton de ce récit dans la revue *Sovremennyj mir* au cours de l'année 1907, non plus que lors de la première édition de ce récit au cours des tout premiers mois de l'année suivante par les éditions *Žizn'* (La Vie) [28]. Les poursuites n'ont été lancées qu'après la réédition de l'ouvrage[29], le 17 avril 1908[30]. La censure n'a donc pas «inventé» la qualification de roman pornographique pour *Sanine* mais qu'il s'agissait au contraire d'une opinion répandue. A l'inverse, l'analyse du dossier consacré à cette affaire[31] laisse penser que les poursuites ont été prises précisément en raison de la polémique critique suscitée par l'ouvrage et de son succès.

D'ordinaire, le travail de surveillance des ouvrages commercialisés est du ressort de Comités locaux des affaires de presse qui sont chargés de lancer les poursuites et de centraliser, avec l'aide des inspecteurs des typographies, les données nécessaires à l'instruction du dossier par le parquet. La direction centrale des affaires de presse (*Glavnoe upravlenie po delam peccati*, GUDP) a un simple rôle de coordination et centralise les informations transmises par les Comités locaux pour informer les gouverneurs de provinces et des grandes villes des listes de titres interdits. Dans le cas de *Sanine*, l'initiative des poursuites est, fort inhabituellement, venue du centre. La décision est venue d'un rapport manuscrit de sept pages daté du 7 avril 1908, adressé par un des membres du conseil de direction du GUDP, A. Murašev, au directeur de cette administration, Alexis de Belgarde (A.V. Bel'gard). Le jour même, celui-ci y a porté sa décision de «lancer des poursuites»[32]. Le rapport, qui s'appuie sur de longues citations du texte, insiste sur les théories énoncées par *Sanine*, l'omniprésence de descriptions physiques tendancieuses des personnages féminins et l'absence de recul de l'auteur par rapport à son héros. Le succès du livre au sein de la jeunesse constitue pour le censeur un motif sérieux d'inquiétude. La tonalité du texte semble cependant moins destinée à convaincre la hiérarchie de la nécessité des poursuites qu'à offrir un argumentaire tout prêt. Chaque développement aboutit à une exclamation comme «Voilà toute la pornographie de ce roman» et certaines formules semblent destinées à coller au plus près à la définition de l'article 1001 du code pénal. Le jour même, le Comité de Saint-Pétersbourg est prié de lancer «sans délai» des poursuites contre le texte[33]. L'affaire, élargie à la première édition, fut transmise au procureur de la ville le 17 avril[34].

Cette décision tardive traduit cependant une certaine précipitation. Le rapport de Murašcev insiste sur le caractère aggravant de la réédition du roman, deux mois après sa première publication, pour lancer des poursuites au plus vite contre ce deuxième tirage. Il donne cependant en référence la pagination de la première édition, signe que ce rapport a été rédigé avant de recevoir ce dernier exemplaire. Le procureur de Saint-Pétersbourg s'étonne auprès du Comité des affaires de presse de la ville de ces poursuites tardives alors qu'aucune action n'avait été entreprise lors de la publication du texte sous forme de feuilleton[35]. Les censeurs argumentèrent alors qu'il était difficile de se «faire une idée d'ensemble du roman à partir de chapitres isolés» et que «l'appréciation correcte du texte d'un point de vue pénal ne pouvait être établie qu'après sa conclusion, car il arrive souvent qu'un roman, dans son ensemble, compense les passages indéliçats de certains chapitres»[36]. Face aux interrogations du parquet, dans un document interne adressé par le Comité de Saint-Pétersbourg au GUDP, celui-ci va même jusqu'à avancer qu'il ne voit pas de délit constitué dans ce texte qu'il ne poursuit que sur la demande expresse de la Direction générale[37]. Malgré ces hésitations, la cour choisit de suivre la résolution de la censure et ordonna le 24 novembre 1910 la destruction de tous les exemplaires de ce roman[38].

Cette procédure exceptionnelle qui passe outre la décision du Comité de censure de Saint-Pétersbourg reflète le caractère politique de cette initiative. En l'absence de tout autre document éclairant les motivations de cette action, on peut penser que l'administration de la censure a choisi de réagir à la pression de la polémique qui a entouré la réception de *Sanine* dans la presse. En constituant un corpus complet d'articles de presse, et non d'appréciations critiques publiées *a posteriori*, permettant d'établir une chronologie stricte on pourra ainsi ultérieurement vérifier si l'exposé des motifs des poursuites a directement emprunté ses arguments aux journaux de l'époque. Ce geste de fermeté affiché manquait cependant sa cible. Le 19 juin 1911, le Comité de Saint-Pétersbourg répondait à l'ordre de destruction de la Direction générale en indiquant qu'aucun exemplaire n'avait pu être saisi dans les deux imprimeries où avaient été confectionnées les deux différentes éditions car à la date des poursuites tous les livres avaient été distribués[39]. Signe encore plus aigu de cet échec, tout au long de l'année 1909, le texte a continué à se vendre et à circuler sous la forme d'exemplaires de la revue *Sovremennyj mir*[40].

Les poursuites contre le roman *Sanine* illustrent donc à la fois une volonté d'action manifeste de l'administration de la censure en réaction à la pression du débat public et un échec patent du contrôle de la presse en raison des dysfonctionnements de la procédure. Cette étude de cas appelle des remarques qui doivent être systématisées par une étude exhaustive des poursuites entreprises par les Comités des affaires de presse en la matière. Il faut ainsi se demander si les délais parfois très importants imposés par le pouvoir judiciaire contribuent à affaiblir l'action de l'administration. Ces lenteurs ne sont pas forcément néfastes, un procès tardif pouvant en effet atténuer l'effet publicitaire de poursuites judiciaires commentées à chaud par la presse. Le gouvernement était, semble-t-il, sensible à ces effets d'annonce, puisque dès le début de l'année 1908 une circulaire du ministère de la Justice statua que toutes les affaires de presse seraient traitées à huis-clos[41]. L'affaire du roman *Sanine* révèle également le rôle central que sont appelés à jouer les inspecteurs des typographies dans le régime de la presse du 24 novembre 1905. La censure accompagnant désormais la mise en circulation des livres, le contrôle du réseau de distribution joue donc un rôle majeur et cet échelon jusqu'alors négligé est un goulet d'étranglement qui nuit gravement à l'efficacité du système. On constate également que d'une édition à l'autre du texte, l'éditeur prend soin de changer d'imprimeur, mobilité qui complique grandement la tâche des inspecteurs. Une étude approfondie des stratégies éditoriales et de l'activité des typographes, rendue possible par la

richesse des archives de la censure^[42], permettra ainsi de dégager les stratégies d'évitement adoptées par les acteurs du monde de l'édition. En raison de la subjectivité du délit que constitue l'obscénité et de la publicité qui entoure la sphère littéraire, l'action de l'administration en ce domaine était donc particulièrement exposée à la critique et à la recherche de compromis.

Ces premières observations tirées de l'étude d'un cas emblématique et célèbre de l'histoire de l'édition russe restent forcément limitées. Mais elles doivent prendre leur sens dans une étude précise des procédures administratives qui, élargie aux autres formes de la censure, permettra, à l'aide des sources policières, juridiques et commerciales, d'éclairer le fonctionnement de la censure et son impact sur les stratégies éditoriales. Le contrôle de la presse et des œuvres culturelles doit ainsi non seulement enrichir l'histoire de l'édition et des pratiques culturelles en Russie mais également éclairer les rapports dynamiques entre la société et une administration tsariste trop souvent réduite à son archaïsme et son inefficacité.

[1] Les premières études occidentales reposaient sur l'analyse comparée de différentes éditions et les témoignages de transfuges: DEWHIRST (M.), FARREL (R.), ed., *The Soviet Censorship*, Metuchen, The Scarecrow Press, 1973, 170p.; CHOLDIN (Marianna Tax), FRIEDBERG (Maurice), ed., *The Red Pencil: Artists, Scholars and Censors in the USSR*, Boston, Unwin Hyman, 1989, 420 p.

[2] CHOLDIN (Marianna Tax), *A Fence Around the Empire: Russian Censorship of Western Ideas under the Tsars*, Durham, Duke U.P., 1985, 281 p.; RUUD (Charles), *Fighting Words: Imperial Censorship and the Russian Press, 1804-1906*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 327 p. Ces deux études n'abordent pas le régime de la censure après 1905.

[3] Parmi les études importantes les plus récentes: BLJUM (Arlen'), *Sovetskaja cenzura v èpoxu total'nogo terrora, 1929-1953*, Saint-Pétersbourg, Akademiceskij proekt, 2000, 312 p.; GORJAEVA (Tatjana), *Politiceskaja cenzura v SSSR 1917-1991*, Moscou, Rosspen, 2002, 398 p.; ZELENOV (Mihajl), *Apparat CK RKP(b)-VKP(b), cenzura i istoriceskaja nauka v 1920-e gody*, Nižnij-Novgorod, 2000, 538p

[4] FERENCZI (C.), «Freedom of the Press under the Old Regime, 1905-1914», in CRISP (Olga), EDMONSON (Linda), *Civil Rights in Imperial Russia*, Oxford, Clarendon, 1989, p.191-214. Cette synthèse, assez rare, s'appuie en fait sur des recherches faites dans les années 1960 par Benjamin RIGBERG et Jérôme WALKIN. Une exception notable cependant: FRAME (Murray), «Censorship and Control in the Russian Imperial Theatres during the 1905 Revolution and its Aftermath», *Revolutionary Russia*, 1994, 7/2, p.164-191.

[5] On dispose d'une bonne étude récente sur le rôle de la police politique dans la surveillance de la presse d'opposition: PEREGUDOVA (Z.I.), *Politiceskij sysk Rossii 1880-1917*, Moscou, Rosspen, 2000, 431p.

[6] RIGBERG (Benjamin), «The Efficacy of Tsarist Censorship Operations, 1884-1917», *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, 1966, 14, p.327-346; WALKIN (J.), «Government Control over the Press in Russia», *Russian Review*, 1954 (13), 3, p.203-209.

[7] On trouve cette critique développée au sein des milieux KD: ROZENBERG (Vladimir), «Neskol'ko cifrovix itogov», in *Svoboda peccati pri obnovlennom stroe*, Saint-Pétersbourg, tip. t-va Obščaja Pol'za, 1912, p. 153-225.

[8] CRAIG (Alec), *The Banned Books of England and Other Countries*, Londres, Allen Unwin, 1962, 243 p.; MARCUS (Steven), *The Other Victorians: a Study of Sexuality and Pornography in mid XIXth c. England*, New York, Basic Books, 1974, 286 p.; SIGEL (Lisa), «Filth in the Wrong People's Hands: Postcards and the Expansion of Pornography in Britain and the Atlantic World, 1880-1914», *Journal of Social History*, 2000, 33/4, p.859-885; STORA-LAMARRE (Annie), *L'Enfer de la IIIe République: censure et pornographie (1881-1914)*, Paris, Imago, 1990, 248p.

[9] Plusieurs études ou anthologies publiées depuis le début des années 1990 invitent à se pencher sur cette importance des débats liés à la sexualité dans la Russie du début du XXe siècle: ENGELSTEIN (Laura), *The Keys to Happiness: Sex and the Search for Modernity in Fin-de-Siècle Russia*, Ithaca, Cornell U.P., 1992, 461p.; ETKIND (Alexandre), *Histoire de la psychanalyse en Russie*, Paris, P.U.F., 1995, 481 p.; KON (Igor), *Seksual'naja kul'tura v Rossii. Klubnicka na berezke*, Moscou, OGI, 1997, p.51-116; LEVITT (Marcus), ed, *Eros and Pornography in Russian Culture*, Moscou, Ladomir, 1999, 700 p.; ŠCUPLOV (Aleksandr), ed, *Eros. Rossija. Serebrjannyj vek*, Moscou, Serebrjannyj bor, 1992, 304p. Il faut y ajouter le travail pionnier de ZORKAJA (Neia), *Na rubeže stoletij: u istokov massovogo isskustva v Rossii 1900-1910 gg.*, Moscou, Nauka, 1976, 301 p.

[10] Le statut de 1865 donnait en droit aux cours de justice un rôle important qui fut cependant rapidement marginalisé au profit du seul pouvoir administratif: ŽIRKOV (G.V.), *Istorija cenzury v Rossii, XIX-XX vv.* Moscou, Aspekt-Press, 2001, p.100-175

[11] Archives historiques russes d'État (RGIA): 776/16I(1906)/6/f.260-261, 2e section de la chancellerie de la Direction générale des affaires de presse (GUDP), correspondance générale, réponse signée par Bel'gard au Comité de Moscou du 29 novembre 1910.

[12] Sur les précédents juridiques et les sources de ce texte: GOLDSCHMIDT (Paul), *Pornography and Democratization. Legislating Obscenity in Post-Communist Russia*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 163-165.

[13] « Esli kto-libo budet tajno ot cenzury peccat' ili inym obrazom izdavat' v kakom to ni bylo vide ili že raspostranjat' podležaščie cezurnomu rassmotreniju socinenija, imejuščie cel'ju razvraščenie nraov ili javno protivnye nraivstvennosti i blagoprismojnosti, ili klonkaščies' k semu soblaznitel'nye izobraženija», *Ugolovnoe uloženie* (izd. 1881logo goda), st. 1001.

[14] RGIA: 776/16I/16/267: 2e section du GUDP, correspondance générale, lettre du censeur détaché à Odessa datée du 16 septembre 1906.

[15] *Ibid.*, f.277: réponse du 21 septembre 1906; «*esli ne po bukval'nomu svoemu smyslu*».

[16] RGIA: 776/16I(1906)/6/f.147-148v, 2e section de la chancellerie du GUDP, liste des publications périodiques dressée à la demande de la Direction générale des affaires de presse, s.d. (fin 1909).

[17] *Ibid.*, ff.147v-148: «*s pornograficeskim ottenkom*»; il s'agit de *Šutenok (Le Farceur)*, *Bracnaja gazeta (Le Journal matrimonial)* et *Literaturno-Bracnaja gazeta (Le Journal matrimonial et littéraire)*

[18] RGIA: 776/16I/1537/1, 2e section de la chancellerie du GUDP, lettre du 19 mars 1908, annotation dans la marge au crayon: «*Davno pora!*».

- [19] *Protokoly vysocajše ucreždennogo pod predstaviteľstvom Dejstvitel'nogo Tajnogo Sovetnika Kobeko, Osobogo Soveščanija dlja sostavlenija novogo ustava o pecati (10 fevr.-4 dek.1905 g.)*, Saint-Pétersbourg, tip.MVD, 1913, 716p.: l'exemple de la difficulté d'appréciation des ouvrages obscènes est exposé lors des séances du 3 et du 10 mars.
- [20] *Zakonodatel'nye proekty partii narodnoj svobody 1905-1907 gg.*, Saint-Pétersbourg, Obščestvennaja Pol'za, 1907, p.18.
- [21] ROZIN (Nikolaj), *Pravo*, 1908, 30 (semaine du 27 juillet), p. 1638-1644.
- [22] RUFIMSKIJ (Pavel', o.), *K voprosu o pornografii i o merax bor'by s nej*, Kazan, tip.Imperatorskogo Kazanskogo Universtiteta, 1908 [reproduit le texte d'une conférence publique du 7 décembre 1905], p. 6: «èto ne prosto anatomiceskaja ili fiziologiceskaja fotografija s cisto èmocional'nymi rascetami».
- [23] *Ibid.*, p. 15.
- [24] ENGELSTEIN (Laura), *The Keys to Happiness: Sex and the Search for Modernity in Fin-de-Siècle Russia*, Ithaca, Cornell U.P., 1992, p.383-387.
- [25] BOELE (Otto), «The Pornographic Roman à Thèse: Mikhail Artsybashev's *Sanin*», in LEVITT (Marcus), ed, *Eros and Pornography in Russian Culture*, Moscou, Lodomir, 1996, p.300-337; ce chercheur a également signé la présentation d'une récente traduction anglaise du texte par Michael Katz (ARTSYBASHEV (Mikhail), *Sanin. A novel*, Ithaca, Cornell U.P., 2001, 280p.)
- [26] BOELE (Otto), article cité, p.301: «*But why did some readers resort to the label "pornographic"?* [...] *The confusion over the novel's status as an alleged work of pornography was sparked by a decision of the St. Petersburg Publication Committee*».
- [27] *Literaturnye processy*», *Naša gazeta*, 40, 18 février 1908, cité par BOELE, p.314.
- [28] ARCYBAŠEV (Mixajl), t.3, *Sanin*, Saint-Pétersbourg, izd. Žizn' (Russkaja skoropecatanija), 1908, 342 p.
- [29] ARCYBAŠEV (Mixajl), t.3, *Sanin*, Saint-Pétersbourg, izd. Žizn' (tip.Bezobrazova), 1908, 260 p
- [30] RGIA: 776/9/1651I/f.39, 1re section de la chancellerie du GUDP, liste des poursuites pour l'année 1908
- [31] RGIA: 776/9/1496, 1re section de la chancellerie du GUDP, poursuites contre le roman *Sanine* d'Arcybašev (7avril 1908-4 juillet 1911).
- [32] *Ibid.*, f.1-3v., l'annotation de Bel'gard figure dans le coin supérieur gauche de la première page, «*Vozbudit' presledovanie 7/IV*».
- [33] *Ibidem*, f.5-6v., brouillon daté du 7 avril.
- [34] *Ibidem*, , f.7, notification des poursuites au GUDP; f. 8-9v, copie du rapport adressé au procureur.
- [35] *Ibid.*, f.13, lettre du juge d'instruction du 2e arrondissement de Saint-Pétersbourg au GUDP du 16 novembre 1909.
- [36] *Ibid.*, f.18, rapport du conseiller Voršev, s.d. (copie).

[37] *Ibid.*, f.17, rapport du censeur Nofal' daté du 19 avril 1908 transmis au GUDP par le responsable du Comité Katenin le 6 décembre 1909.

[38] *Ibid.*, f.22, copie du verdict adressée au GUDP par le procureur le 4 juin 1911.

[39] *Ibid.*, f.23, dépêche du 19 juin 1911.

[40] *Ibid.*, f.15, lettre de dénonciation du 30 novembre 1909 signée Iv. Semenov.

[41] *Knižnyj vestnik*, 1908, 4 (semaine du 26 janvier), p. 45; *Pravo*, 1908, 5 (semaine du 5 février), p. 304.

[42] Les archives de l'inspection des typographies conservées au sein du fonds du GUDP contiennent de nombreux éléments sur la situation économique des typographies.